



Pole emploi a mis plus de 10 mois a me payer

Par **seb60500**, le **05/08/2011** à **10:15**

Bonjour,rnj'aimerais trouver une solution et voir si les possibles de ce retourner contre pole emploi. je suis inscrit comme demandeur d'emploi depuis le 23 octobre 2010rnj'ai attendu mes droit pas de réponses au bout de 3 mois faisant parties d'une société qui était dans l'impression de documents mon ancienne patronne me dit droit particulier dans ce travail c'est peut erte pour cela que c'est long je retournes a pole emploi toujours rien et surtout sans aucun revenu 0 euros avec 2 credit bancaire d'un montant de 300 mensuel apres plusieurs allez retour chez pole emploi le 8 juillet 2011 neuf mois plus tard je recois un courrier m'indiquant que j'ai le droit au assedic depuis le 02 novembre 2010 nous sommes le 05 aout 2011 j'attend le versement de ce qui met dut mais ma banque ma mis au contentieux pour mes 2 credit mon compte et fermer et tout cela par la faute de pole emploi car depuis le 02 11 2010 j'ai le droit a 30 eu par jour environ et je n'aurai eu aucun soucis avec personne si il avait fait leur travail je devais aussi au mois de mars ouvrir ma société impossible plus de banque le pret qui aurai put mettre accordé par pole emploi de meme et 10 mois avec 0 euros de revenu caf interdit puisue inscrit pole emploi et dossier non resolu dans une situation qui n'est pas de mon faite que puisje faire.

Par **julius**, le **05/08/2011** à **16:20**

Bonjour,rnrnMerci de parcourir cette information est nous donner:rn- Votre ancienneté dans la société.rn- Le nombre de CP restant à votre compteur CP rn- L'indemnité de licenciement a t e le été supérieur à la normal ?

Par **mimi493**, le **05/08/2011** à **16:21**

et avez-vous fourni tous les documents demandés ?
Parce que la procédure d'inscription fait que vous sortez de pole emploi avec le document vous donnant vos droits.

Par **seb60500**, le **05/08/2011** à **16:44**

jai fournis tous les documents pour preuve il viennent de me verser sur mon compte le 03 08 2011 4500 euros une partie m'indiquant que mon dossier est bien pris en compte a partir du 02 11 2010 donc il mon bien payés mais avec 10 mois de retard et leur lettre dit bien que j ai le droit au assedic depuis le 02 novembre 2010 sans explication aucune sauf que mon compte en banque a été fermer mes 2 credit au contentieux et 0 euro pour vivres depuis novembre 2010 voila ce que je leur reproche et savoir si je peut porté plaintes car c'est de leur faites ma situation actuelle qui de plus ma empeché d'ouvrir ma société et jai du chercher un emploi je commence le 22 aout en cdi mais aurai preferer travailler pour moi voir ce que je peut faire demandé des dommages et interet merci de vos réponses

Par **jurigeo**, le **05/08/2011** à **17:35**

Ce n'est pas parce que Pôle emploi fait un paiement à compter du 2/11/2010 que cela prouve qu'il est en tord. Le droit est liquidable pendant 1 an après la date de son ouverture. En clair, vous avez 1 an après votre inscription à Pôle emploi pour fournir le dossier complet qui permet de "décompter" vos droits.
Comment ce fait'il que vous n'avez pas réagit plus tôt???

Par **mimi493**, le **05/08/2011** à **23:03**

Lors de l'inscription, est-ce que oui ou non, êtes-vous parti après le RDV avec la feuille donnant le récapitulatif de vos droits ?

Par **seb60500**, le **06/08/2011** à **13:16**

non je suis partis avec rien apres mon inscription

Par **mimi493**, le **06/08/2011** à **13:59**

Donc il vous manquait des papiers, et on vous l'a dit. Vous avez mis combien de temps à les amener ?

Par **seb60500**, le **06/08/2011** à **19:33**

il ne manquait rien le seul courrier m'indiquant a quoi j'avais droit je les eu en me deplacant pour la enieme fois au mois de juillet en me disant que mon dossier avait reçu un aval favorable le 8 juillet 2011 et c'est en me deplacant sinon je serai toujours pas au courant donc d'apres ce que vous me dites ils ont le droit de vous payer 10 mois plus tard (que vous deveniez interdit bancaire a la rue de faute de non paiement de loyer et le non remboursement de mes petits credits en gros ce n'est pas leur probleme je ne peut rien faire juste leur dire merci alors que j'ai le droit a 1200 eu mensuel depuis le 02 10 2010 c'est normal en gros bon ben merci quand meme mais vais tenter ma chnace je vais ouvrir ma société avec 1 an de recule grace a eux avec un chiffre d'affaire entre 18000 et 50000 euros mensuel apres etude de marché en. En plus mon dossier ce serai car je depend de 2 agence pour l'emploi égarer entre les 2 qui ce situe a 5 km l'une de l'autres. la meilleur ne pensant pas avoir de droit apres tous ce cirque suis partis en déplacement le 5 juin 2011 je revient apprend que j'ai des droits me disent vous allez etre payer vers le 12 juillet 2011 et rien j'attend fin juillet arrive et la surprise l'autre agence ma radier pour 2 mois pour non presentations a un rdv sur ce je me déplace dans l'agence de montataire en leur explicant que je viens juste d'avoir l accord de st maximin pour mon paiement qui a un retard de 10 mois et vous me radiez il s'excuse me remette en inscription le 29 juillet et le versement c'est effectuer le 03 08 2011 incroyable la& non communication des deux agences voila ce que je leur reproche surtout et il viennent de m'apprendre qu a partir de maintenant chaantilly ne dependra plus que d'une agence futer bravo non voila merci a vous

Par **mimi493**, le **06/08/2011** à **20:32**

Il y a forcément eu un problème.rnLors du RDV au pole emploi lors de l'inscription, on voit un conseiller qui fait le point et vous remet votre attestation de droitsrnDe plus, tout le monde dépend de deux agences : l'une (anciennement assedic) où on s'inscrit, on voit le conseiller (anciennement conseiller assedic) pour l'indemnisation et le premier entretien (avec un conseiller ex-ANPE) pour la recherche d'emploi. Puis ensuite, on passe à l'autre (anciennement ANPE) pour le RDV d'après.